

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE CINE-AV 2012  
RAPPORT DU JURY**

Président : P-M BAUX, IA-IPR

Membres du Jury : DUPUIS Gérard, PELLET Denis, professeurs, lycée de Arènes Toulouse

9 candidats

0 absent

3 refusés

6 admis

Fourchette des notes : 09 - 09 - 09 - 12 - 14 - 16 - 16- 17- 17

Moyenne des notes : 13,2

**Exemples d'appréciations du jury sur des prestations de candidats :**

Prestations insuffisantes :

- Une approche certes sensible du cinéma à travers sa discipline d'origine. A pris connaissance des modes d'enseignement du Cinéma en partenariat et peut envisager une collaboration avec des intervenants extérieurs. Toutefois une approche superficielle des programmes spécifiques du Cinéma-Audiovisuel dans le second cycle et des difficultés à concevoir- pour l'instant un enseignement méthodique aux différents niveaux.

- Des expériences et une pratique constructive. Cependant une meilleure connaissance de l'épreuve permettrait à la candidate de proposer des approches pédagogiques plus en adéquation avec les exigences des programmes du second cycle.

- Une formation universitaire diversifiée qui donne à ce candidat beaucoup d'atouts pour l'enseignement du Cinéma-Audiovisuel. Ce projet devrait toutefois s'étoffer d'une connaissance plus rigoureuse et plus exigeante des programmes du second cycle. Le candidat devrait sans grande difficulté compléter bientôt sa formation sur ce sujet.

Prestations positives :

- Présentation détaillée et rigoureuse d'un projet mené dans une classe en français de Première. Très bonne connaissance des programmes spécifiques de Cinéma-Audiovisuel et une forte détermination dans la mise en œuvre.

- Un regard pédagogique précis et rigoureux sur les enjeux et les méthodes du Cinéma-Audiovisuel. Une exigence d'auto formation très bien investie dans la pratique de la classe. Excellente candidate pour un poste d'enseignement dans le second cycle.

- Une connaissance certaine du cinéma et de son environnement. Une pratique des dispositifs de formation pour les enseignants. Une capacité à mettre en œuvre des programmes d'enseignement dans les classes du second cycle.

- Une expérience de qualité élaborée au collège articulant pratique de l'audiovisuel et réflexion théorique. Une connaissance des outils de l'analyse filmique pouvant organiser efficacement auprès des classes de collège une pédagogie que la candidate pourrait transférer sans difficulté dans le second cycle.

- Une formation attestée par de nombreux stages dont les contenus ont été réinvestis dans le cadre de son enseignement en collège. Une conception très constructive du cinéma comme outil d'intégration.

Une lecture pertinente des programmes de Cinéma-Audiovisuel qui pourra être actualisée sans difficulté dans le second cycle.

### **Remarques du Jury**

Les candidats, exerçant majoritairement au collège, semblent considérer la certification comme une sorte de reconnaissance de leur investissement plus qu'une passerelle vers un enseignement de second cycle et comme une accréditation auprès de la direction de leur établissement. L'objectif serait de confirmer et d'assurer une présence de l'enseignement artistique au collège.

Les candidats reliront avec attention le BO fondateur de l'examen de Certification complémentaire (BO n° 39 du 28 octobre 2004), avec la définition des critères appliqués par le jury. Ils peuvent consulter les rapports du jury en ligne sur le site académique Lettres ou Arts et culture.

On rappelle qu'il s'agit d'évaluer :

- La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma).  
La connaissance de leurs langages spécifiques
- La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours.
- La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels.
- La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.

Le jury n'encourage pas les candidats à se présenter trop tôt. Le candidat doit se construire un véritable parcours associant théorie et pratique sur plusieurs années, pour se présenter avec tous les atouts.

Le jury souhaite que les candidats connaissent les structures du système éducatif dans lesquels ils pourraient exercer leur intérêt pour l'enseignement du ciné-av, en partenariat.

Le jury envisage les candidats originaires de toutes les disciplines. Cependant, les candidats ne doivent pas se limiter à leur expérience particulière. Ils doivent élargir leur approche et se montrer capables de se projeter dans un projet d'ensemble pédagogiquement construit.

Le jury apprécie les candidats qui présentent un point fort, comme l'analyse de film, l'histoire du cinéma, ou la pratique technique de l'audiovisuel. Il prend en compte ceux qui ont déjà une expérience d'enseignement du Ciné-Av dans leurs classes ou dans divers dispositifs.

Enfin on incite les futurs candidats à se renseigner sur l'actualité des derniers textes qui sortent sur les enseignements artistiques : réformes récentes du collège et du lycée, enseignement d'exploration, classes à Horaires aménagés ou relation avec l'Histoire des arts.

---